

Communiqué de presse

Merci de respecter l'embargo de lundi 16 avril à 06h00.

Glencore en République Démocratique du Congo

Le profit au détriment des droits humains et de l'environnement.

Lausanne, le 16 avril 2012. *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* publient une nouvelle étude sur les activités de Glencore en République Démocratique du Congo: la société suisse spécialisée dans le négoce de matières premières achète à des intermédiaires du cuivre ayant été extrait dans des conditions très précaires et souvent par des enfants. De plus, Glencore pratique l'optimisation fiscale, viole les droits du travail et cause de graves dégâts à l'environnement.

La mine Tilwezembe en République Démocratique du Congo (RDC) est l'une des nombreuses mines appartenant à l'empire zugois des matières premières, Glencore : la concession de Tilwezembe est aux mains d'une filiale de Glencore, Kamoto Copper Company (KCC). La mine est déclarée comme « inactive » par Glencore. Dans les faits cependant, près de 1600 creuseurs artisanaux y travaillent pour extraire de la matière première à la seule force de leur bras. Plus du tiers de ces creuseurs n'ont pas la majorité. Des recherches détaillées menées par *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* ont démontré qu'une partie de la matière première ainsi extraite sur le terrain de la mine arrive par différents intermédiaires en possession de Glencore, bien que la société le nie.

Glencore se rend par-là responsable des conditions déplorables de travail dans cette mine, où les mineurs travaillent à mains nues et sans équipement de sécurité dans des puits pouvant descendre à plus de 80 mètres de profondeur. Les accidents mortels sont fréquents et les conditions d'hygiène misérables sont à l'origine de nombreuses maladies. À cela vient s'ajouter le fait que les mineurs ne reçoivent qu'une partie du paiement qui leur reviendrait: parce que l'intermédiaire Misa Mining déprécie la valeur des minéraux et utilise un faux cours de change, les creuseurs artisanaux perdent une bonne partie de leur revenu.

Fleuves pollués, licenciements abusifs et optimisation fiscale

L'étude de *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* démontre aussi que les activités des filiales de Glencore dans certaines régions sont responsables d'importants dégâts environnementaux: une usine hydro-métallurgique appartenant à Glencore, installée à Luilu, rejette de l'acide sulfurique sans traitement dans le fleuve du même nom. Les conséquences sont désastreuses pour l'environnement et pour les habitants des villages de la région, qui perdent une importante source d'eau. Il y a dix jours Glencore a affirmé avoir résolu le problème.

Dans les mines industrielles de Glencore, les conditions de travail ne correspondent pas non plus aux exigences légales. Le personnel local est discriminé par rapport au personnel étranger, des cas de licenciement abusif sont régulièrement dénoncés et les heures supplémentaires ne sont pas payées à Mutanda Mining. Les enquêtes de terrain ont également montré que la filiale KCC de Glencore n'a pas mis en place un dialogue ouvert et transparent avec les populations affectées par ses activités à Musonoi et Luilu. Les conditions de vie dans ces cités se sont détériorées au cours de ces dernières années et elles souffrent notamment d'un manque d'accès à l'eau potable.

L'optimisation fiscale pratiquée par Glencore n'est pas en reste dans la liste des critiques qui peuvent être adressées à la société. Certes, Glencore règle à la RDC des charges légales sous la forme des

droits de licence et les taxes d'import/export. Cependant, selon les informations de *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*, en déplaçant à travers des comptes internes avec ses filiales des gains effectués au Congo dans des paradis fiscaux, la société a soustrait ces deux dernières années à l'état congolais des dividendes et des impôts à hauteur de 196 millions de dollars US.

Glencore doit reconnaître ses responsabilités

«Nous exigeons que les responsables de Glencore reconnaissent les problèmes existants et montrent clairement ce qu'ils entendent entreprendre pour les résoudre. », déclare Chantal Peyer, rédactrice de l'étude réalisée par *Action de Carême* et *Pain pour le prochain*. Pour elle, «Glencore a encore un long chemin à parcourir si elle veut devenir l'entreprise responsable qu'elle prétend être dans son rapport de développement durable.» Il est maintenant urgent que la firme zougnoise cherche le dialogue avec les communautés concernées au Congo et mette en place des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie, notamment l'accès à l'eau potable des communautés affectées.

De plus, une politique fiscale transparente doit être mise en place : « Des multinationales telles que Glencore doivent publier ouvertement leur compte par pays, afin qu'il soit établi de façon transparente quels impôts elles paient (ou ne paient pas) », déclare François Mercier, corédacteur de l'étude. L'état congolais a également besoin de ces informations dans le cadre de la réforme en cours du code minier. «Si le secteur minier au Congo était correctement fiscalisé, les recettes qui en résulteraient dépasseraient l'aide humanitaire à disposition du pays.», déclare Mercier.

L'affaire Glencore révèle un manque de cadre politique en Suisse

Le cas Glencore en RDC révèle une fois encore le manque de cadre politique et légal en Suisse pour encadrer les activités des entreprises transnationales. Des modifications sont nécessaires pour obliger juridiquement les maisons-mères établies en Suisse à adopter des mesures pour éviter les violations des droits humains et de l'environnement par leurs filiales à l'étranger.

Par ailleurs, il faut améliorer l'accès des victimes à la justice. Ces revendications sont au cœur de la campagne « Droit sans frontières » (www.droitsansfrontieres.ch) réunissant plus de cinquante organisations non-gouvernementales et syndicats, dont *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*.

En 2011 déjà, les deux organisations d'entraide ont remis au Conseil fédéral une pétition comprenant plus de 27'000 signatures et qui exigeait, outre une responsabilité accrue des entreprises, que les multinationales rendent publiques leurs transactions financières pays par pays, afin de mettre un terme à la pratique trop courante de la fraude fiscale.

Pour plus d'informations

Chantal Peyer, *Pain pour le prochain*, responsable Droits Humains et Entreprises

079/ 502 21 85 / 021 614 77 10 / peyer@bfa-ppp.ch

François Mercier, *Action de Carême*, Secteurs Sud et Politique de développement

041 227 59 79 / mercier@fastenopfer.ch

Lien vers l'étude, le résumé et la galerie photos : www.ppp.ch/glencore ou www.fastenopfer.ch/bergbau